



Communiqué, le 27 mai 2022

Soutien aux Antillais-es le 28 mai 2022
Empoisonnement au Chlordécone
Nos organisations nationales agissent en saisissant deux Ministres
Contre le non-lieu du Procureur de la République

En soutien des antillais-es qui seront dans la rue le 28 mai 2022 contre le non-lieu que pourrait prononcer un Procureur de la République prochainement sur le scandale sanitaire du chlordécone et ce malgré des plaintes déposées en 2006 pour mise en danger de la vie d'autrui et empoisonnement, nos organisations : la Fédération Syndicale Unitaire, la Fondation Copernic, la Confédération Paysanne, ATTAC France, la Confédération Générale du Travail et l'Union syndicale Solidaires ont sollicité une demande de rendez-vous ce samedi 28 mai 2022 auprès de Madame Yaël BRAUN PIVET, Ministre de l'Outre-mer et Monsieur DUPONT MORETTI, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Le chlordécone est un pesticide très dangereux et nocif pour la santé. Aux Etats-Unis, il a été interdit d'utilisation dès 1976. Il aura fallu attendre 1990, pour qu'il soit interdit dans l'Hexagone. En outre, par dérogation ministérielle, il a continué à être utilisé en Guadeloupe et en Martinique 3 années supplémentaires. Ce pesticide a donc été utilisé sur les bananiers dans les Antilles françaises entre 1972 et 1993, au minimum 17 années de trop.

Bien que le chlordécone ne soit plus utilisé, les antillais-es restent exposé-es. En effet, les surfaces agricoles, les sous-sols, les rivières et les mers côtières sont toujours pollués par le chlordécone et le seront encore durant des siècles. Les conséquences sur la santé de générations d'antillais-es sont bien réelles et ne peuvent plus perdurer.

Le Gouvernement doit agir rapidement. Les chiffres ont de quoi faire peur ! La quasi-totalité de la population est contaminée : 95% des guadeloupéen-nes et 92% des martiniquais-es sont contaminé-es par le chlordécone. Ils et elles en ont dans leur sang, générant ainsi des maladies telles que des cancers, ainsi que des décès.

Les faits remontant à près de 30 ans, ils seraient atteints par la "prescription". Un Procureur de la République est sur le point prochainement de déclarer un non-lieu ! Cette impunité est d'autant plus choquante et inadmissible que le chlordécone présent dans les sols antillais est un poison pour des centaines d'années pour les populations antillaises sans que rien ne se fasse par les gouvernements successifs.

Les Antilles se battent depuis de nombreuses années et seront à nouveau dans la rue ce samedi pour que l'Etat mette fin à cette catastrophe sanitaire d'une ampleur terrifiante inégalée et reconnaisse enfin son entière responsabilité.

La FSU, la Fondation Copernic, la Confédération Paysanne, ATTAC France, la CGT et l'Union syndicale Solidaires attendons que Madame la Ministre des Outre-mer et Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux nous reçoivent ce samedi 28 mai et prennent enfin de réelles mesures comme le revendiquent depuis de très longues années les antillais-es. Nous attendons de leur part des engagements fermes et que le gouvernement prenne enfin ses responsabilités. Il est précisé que lors de sa visite en 2018, Le Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron avait d'ailleurs qualifié le chlordécone de scandale environnemental. Il est hors de question pour nos organisations qu'un non-lieu soit déclaré par un Procureur de la République. Nous attendons que les coupables de ce crime sanitaire soient reconnu-es.

Pour la justice, pour la réparation, du crime du chlordécone

Contacts :

- Véronique Poulain, Secrétaire Nationale, Union syndicale Solidaires - 07 70 16 79 11
- Benoît Teste, Secrétaire Général de la FSU - 06 12 88 40 25
- Patrick Le Moal, pour la Fondation Copernic - 06 84 05 69 72
- Nicolas Girod, Porte-Parole de la Confédération Paysanne - 06 07 55 29 09
- Julien Rivoire, Porte-Parole d'ATTAC France - 06 09 62 05 44
- Boris Plazzi, Secrétaire Confédéral CGT - 06 70 21 01 55